



Declaration d'impots sur mineure de 16 ans

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis tuteur d'une mineure de 16 ans qui vit à notre domicile pour laquelle nous percevons une rente d'éducation de 800? mensuels - jusqu'à ce jour nous avons inclus cette mineure dans notre déclaration d'impots qui comptait pour une demi-part.

Pour l'année 2010 je pense sortir cette mineure de ma déclaration car elle va faire un héritage de sa grand'mère et si comme je le pense je dois ajouter son héritage à mon patrimoine je deviens assujetti à l'ISF.

Qu'en pensez-vous?

Cette mineure peut elle faire sa déclaration seule?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Je comprends tout à fait le problème mais malheureusement tant que cette jeune fille est mineure elle ne peut faire de déclarations fiscales seule. Elle est automatiquement rattachée à votre foyer fiscal.

Bien cordialement